

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHÈSE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025- 052

DECISION MUNICIPALE

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL PAR L'ASSOCIATION LES ZIGOMARDS

3.3 - Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2025** de la Commune voté le **18 décembre 2024**,

Considérant l'organisation, dans le cadre de la démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail, d'une action de convivialité à destination des agents municipaux.

Considérant la possibilité pour l'association LES ZIGOMARDS de mettre gracieusement à disposition de la ville 3 crêpières électriques et 1 mixeur, pour permettre la réalisation de cette action,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention avec l'association LES ZIGOMARDS, pour la mise à disposition de 3 crêpières électriques et 1 mixeur pour la réalisation d'une action de convivialité à destination des agents municipaux.

Article 2 : Les crêpières électriques et le mixeur sont mis à disposition de la Ville **gracieusement, du 28 février au 7 mars 2025**.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le - 6 MARS 2025
Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le - 6 MARS 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le - 6 MARS 2025



Bertrand RINGOT